

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ÉFAI – 030182 – MDE 22/002/2003

Informations complémentaires sur l'AU 320/02 (MDE 22/001/02 du 28 octobre 2002) et suivante (MDE 22/001/2003 du 24 février 2003)

*Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.*

## PEINE DE MORT / EXECUTION IMMINENTE

**QATAR      Firas Nassuh Salim Al Majali (h), journaliste**

Londres, le 18 mars 2003

Le 17 mars 2003, l'émir du Qatar a signé un décret de grâce en faveur de Firas Nassuh Salim Al Majali, un ressortissant jordanien, et a ordonné sa libération immédiate. Selon des informations relayées par la presse, Firas Nassuh Salim Al Majali est rentré hier par avion dans son pays d'origine.

Firas Nassuh Salim Al Majali avait été condamné à la peine capitale le 22 octobre 2002, après avoir été déclaré coupable d'espionnage pour les services de renseignements de la Jordanie. Selon les informations recueillies, il a été maintenu en détention au secret pendant de longues périodes, et n'a pas été autorisé à bénéficier de l'assistance d'un avocat lorsqu'il a été interrogé. Amnesty International pense que Firas Nassuh Salim Al Majali pourrait avoir été condamné uniquement en raison d'un différend diplomatique qui oppose la Jordanie et le Qatar, et qu'il pourrait avoir été, par conséquent, un prisonnier d'opinion.

Le 24 février 2003, une cour d'appel du Qatar avait confirmé la condamnation à la peine capitale prononcée contre Firas Nassuh Salim Al Majali. Son dossier avait ensuite été transmis au chef de l'État du Qatar, l'émir Sheikh Hamad bin Khalifa al Thani, à qui toutes les sentences capitales sont soumises pour ratification, et qui dispose du droit de grâce.

L'émir du Qatar a signé le décret de grâce alors que le roi de Jordanie, Abdallah bin Hussein, effectuait une visite dans ce pays. On pense que le roi Hussein est intervenu en faveur de Firas Nassuh Salim Al Majali. De nombreuses organisations, dont Amnesty International, ont mené des actions pour obtenir la libération de Firas Nassuh Salim Al Majali ou la commutation de la peine capitale prononcée contre lui.

**Un grand merci à tous ceux qui sont intervenus en faveur de cet homme.  
Aucune action complémentaire n'est requise de la part des membres du Réseau d'Actions urgentes.**

*La version originale a été publiée par Amnesty International,  
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi.  
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -  
Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents  
Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : [www.efai.org](http://www.efai.org)*